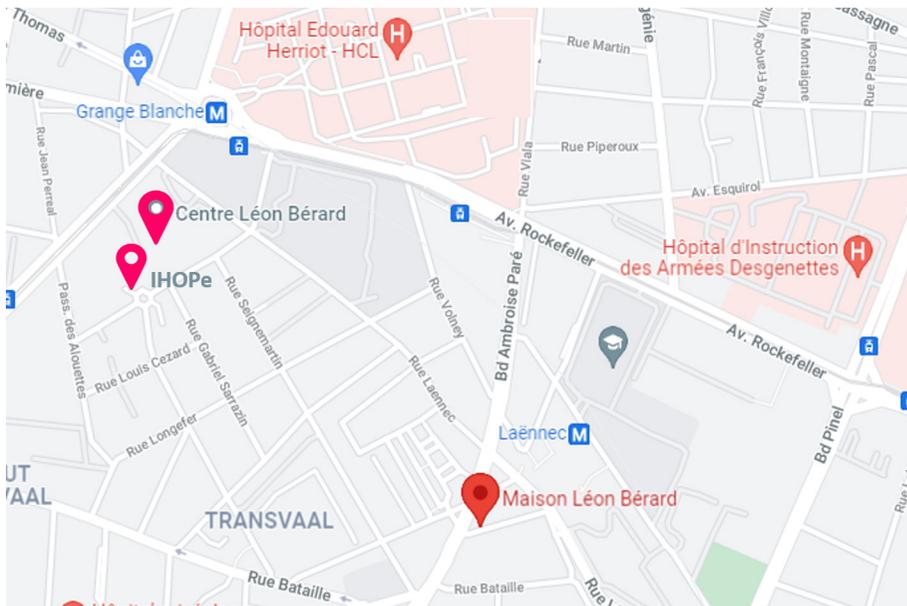


## PLAN D'ACCÈS



## VOS CONTACTS

Pour toute question concernant la logistique ou l'hôtellerie, le gestionnaire de l'Hôtel Hospitalier est à votre disposition.

Hôtel Hospitalier, tél.: 04 72 78 07 07  
[maison.leonberard@lyon.unicancer.fr](mailto:maison.leonberard@lyon.unicancer.fr)

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 112.**



CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER  
À LYON ET EN RHÔNE-ALPES

28 rue Laennec  
69373 Lyon Cedex 08  
04 78 78 28 28  
[www.centroleonberard.fr](http://www.centroleonberard.fr)

CENTRE  
DE LUTTE  
CONTRE LE CANCER  
**LEON  
BERARD**

## INFORMATIONS PROCHES

La Maison Léon Bérard

Hôtel Hospitalier

La Maison Léon Bérard est l'Hôtel Hospitalier du Centre Léon Bérard. Elle est ouverte aux patients, mais également aux proches des patients hospitalisés.

Vous êtes un proche d'un patient séjournant au CLB ou dans un établissement hospitalier à proximité. La Maison Léon Bérard vous accueille dans un environnement confortable et sécurisé.

Une prise en charge partielle du séjour est possible par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes (CARSAT)

## À SAVOIR

L'Hôtel Hospitalier est situé à 600 mètres du Centre Léon Bérard :  
5 rue des Artisans - 69008 Lyon (angle du boulevard Ambroise-Paré)  
Voir plan sur la dernière page

## COMMENT RÉSERVER ?

Vous êtes le proche d'un patient hospitalisé au Centre Léon Bérard, à l'Institut d'hématologie et d'oncologie pédiatrique (IHOPE), ou dans un autre établissement hospitalier à proximité, vous pouvez séjourner à la Maison Léon Bérard (MLB).

Pour réserver votre chambre, contactez le gestionnaire de la MLB par téléphone ou par courrier électronique. Le gestionnaire vous confirmera la disponibilité d'une chambre.

Tél.: 04 72 78 07 07

[maison.leonberard@lyon.unicancer.fr](mailto:maison.leonberard@lyon.unicancer.fr)

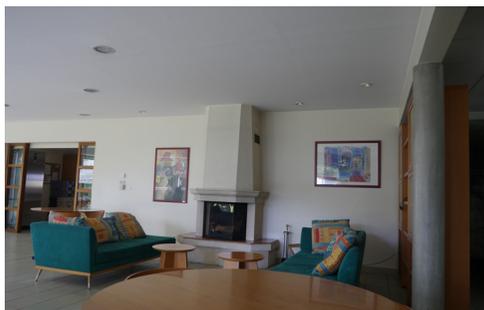
## MON ARRIVÉE

Votre arrivée se fait :

- dès le dimanche 19 heures
  - ou du lundi au jeudi de 14 h à 22 h
- directement à l'hôtel hospitalier à l'accueil au bureau de la gestionnaire :  
5 rue des Artisans, Lyon 8e.

En dehors de ces horaires, nous vous remercions de vous rendre à l'accueil du hall 1 du Centre Léon Bérard.

Une carte magnétique permettant l'ouverture et la fermeture de la chambre vous sera remise.



## MON SÉJOUR

Toutes les chambres disposent d'une douche, de toilettes, d'un micro-ondes et d'une bouilloire.

Les serviettes et les draps sont fournis par l'Hôtel Hospitalier.

Pour toutes questions concernant votre séjour, vous pouvez contacter l'Hôtel Hospitalier : 04 72 78 07 07

L'Hôtel Hospitalier propose des chambres pouvant accueillir jusqu'à 3 personnes.

## STATIONNEMENT

L'Hôtel Hospitalier dispose d'un parking privé et gratuit non surveillé.



Photo d'une des chambres

## MON DÉPART

La chambre doit être libérée à 10 h le jour de votre départ.

La carte magnétique doit être restituée auprès du gestionnaire de l'Hôtel Hospitalier ou à l'accueil du hall 1 du Centre Léon Bérard.

## RESTAURATION

Pour le petit-déjeuner, des biscuits et des sachets de thé et café sont mis à disposition dans chaque chambre.

Pour le déjeuner, vous pouvez vous rendre au self du Centre Léon Bérard, situé au niveau - 1 dans le bâtiment 3 :  
6, rue Nugesser et Coli, Lyon 8e

Le self est ouvert aux accompagnants de 13 à 14h30 du lundi au vendredi.

Pour le dîner, vous pouvez commander votre repas auprès du gestionnaire de l'Hôtel Hospitalier. La commande doit être effectuée la veille avant 10 h.

Hors petit-déjeuner, les prestations de restauration sont à votre charge.

Vous pouvez également cuisiner vos repas dans la cuisine équipée commune. Comme chez soi, chacun lave, essuie et range sa vaisselle (disponible sur place).

## FACTURATION

Le séjour des proches de personne hospitalisée peut-être partiellement pris en charge par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Rhône-Alpes.

Vous devrez remplir un questionnaire disponible à l'accueil de la Maison Léon Bérard et fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Avis d'imposition complet (en fonction de la période d'accueil : de janvier à juin N, celui de l'année N-2, à partir de juillet N celui de N-1)
- Attestation de lecture de la carte vitale signée ou attestation de carte vitale (attestation sur l'honneur)
- Bulletins de situation de la personne hospitalisée / convocations aux examens.

## TARIFS PAR NUIT

Ces montants représentent le reste à charge par nuit, selon vos revenus et votre catégorie, après déduction de la prise en charge CARSAT éventuelle :

Tarif 1 : 14,81 euros €  
Tarif 2 : 23,21 euros €  
Tarif 3 : 31,6 euros€  
Tarif 4 : 40 euros€

Ces tarifs s'entendent pour 1 personne. La 2<sup>e</sup> personne séjournant dans la même chambre est facturée au tarif 1.

Consultez les barèmes de la prise en charge CARSAT en fiche annexe.